

Conditions générales de vente

BrétillyYann Balades est le nom commercial de l'Entreprise Individuelle Yann Monsallier enregistrée au RCS de Saint Malo sous le numéro 840 181 804.

BrétillyYann Balades propose un service de transports occasionnel de voyageurs au moyen d'un véhicule de moins de 9 places.

Article 1 – Objet et champ d'application du contrat

Les conditions dans lesquelles sont exécutés ces services, notamment les prix applicables, doivent assurer une juste rémunération du transporteur permettant la couverture des coûts réels du service réalisé dans des conditions normales d'organisation, de sécurité, de qualité, de respect des réglementations. Ainsi, les opérations de transport ne doivent en aucun cas être conduites dans des conditions incompatibles avec la réglementation des conditions de travail et de sécurité.

Le contrat règle les relations du donneur d'ordre (l'acheteur) et du transporteur (le vendeur). Il s'applique de plein droit, en totalité ou en partie, à défaut de stipulations écrites contraires ou différentes convenues entre les parties.

Préalablement à toutes transactions, l'acheteur reconnaît avoir reçu une information complète de nos conditions générales. Ces conditions, dédiées aux professionnels mais aussi aux particuliers, signifient que l'acheteur reconnaît être pleinement décisionnaire ou disposer de l'autorisation de la personne habilitée afin de s'engager pour toutes commandes présentes et futures.

Yann Monsallier se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

Article 2 – Coordonnées de l'entreprise

BrétillyYann Balades - Entreprise Individuelle Yann Monsallier

Siret : 840 181 804 00013. Code NAF : 4939B

Siège social et siège administratif, facturation client ou fournisseur :

11, lotissement des Prunus - 35190 LA BAUSSAINE

06 77 47 31 60 - info@bretillyannbalades.com - <http://bretillyannbalades.com/>

Article 3 – Caractéristiques du véhicule

Le véhicule mis à disposition du donneur d'ordre par le transporteur doit être :

- en bon état de marche et répondre en tous points aux obligations techniques réglementaires ;
- adapté à la distance à parcourir, aux caractéristiques du groupe et aux exigences éventuelles du donneur d'ordre ;
- compatible avec le poids et le volume des bagages prévus.

Article 4 – Sécurité à bord du véhicule

Le nombre maximal de personnes pouvant être transportées ne peut excéder celui inscrit sur la carte grise.

Le transporteur est responsable de la sécurité du transport, y compris lors de chaque montée et de chaque descente des passagers du véhicule.

Le conducteur prend les mesures nécessaires à la sécurité et donne en cas de besoin des instructions aux passagers, qui sont tenus de les respecter.

Des arrêts sont laissés à l'initiative du transporteur ou du conducteur pour répondre aux obligations de sécurité et de respect de la réglementation ou à d'autres nécessités.

Les passagers sont dans l'obligation du port de la ceinture de sécurité.

S'il s'agit d'un groupe accompagné, le transporteur comme le conducteur doivent connaître le nom des personnes ayant une responsabilité d'organisation ou de surveillance, dont la nature doit être précisée. Ces personnes désignées comme responsables doivent connaître les conditions d'organisation du transport convenues avec le transporteur et détenir la liste des personnes composant le groupe. Le donneur d'ordre doit prendre les dispositions pour que ces informations leur soient communiquées avant le début du transport.

A la demande du donneur d'ordre, le conducteur donne avant le départ une information sur les mesures et les dispositifs de sécurité, adaptée à la nature du service et aux passagers.

La réservation garantit le transport du nombre de passagers prévus à l'aide du véhicule. Le nombre de passagers du véhicule est défini par les places assises dudit véhicule régie par la loi française.

Le véhicule du transporteur est assuré auprès de GROUPAMA et il est aux normes françaises de la législation du transport de personnes.

Le conducteur se doit de le maintenir en excellent état pour transporter ses clients dans des conditions optimum de sécurité.

Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans le véhicule.

Le fait d'accepter un animal à bord du véhicule sera étudié au cas par cas et les conditions seront stipulées dans le contrat.

Le conducteur se réserve le droit d'interrompre la prestation en cours si le comportement des passagers met en péril sa sécurité ou celle du véhicule, ou si les passagers ont un comportement insultant à son égard.

En aucun cas les passagers ne pourront exiger que le conducteur dépasse la vitesse autorisée ou commette des infractions au Code de la Route. Si le conducteur s'aperçoit que les passagers commettent une infraction, telle l'usage de stupéfiants, il a pour consigne de stopper immédiatement la prestation en cours, sans remboursement ni dédommagement.

Chaque passager doit attacher sa ceinture de sécurité. En cas d'accident ou de verbalisation, la société décline toute responsabilité liée au non port de la ceinture de sécurité.

Article 5 – Bagages

Le transporteur se réserve le droit de refuser les bagages dont le poids, les dimensions ou la nature ne correspondent pas à ce qui avait été convenu avec le donneur d'ordre, ainsi que ce qu'il estime préjudiciable à la sécurité du transport.

A la fin du transport, les passagers sont tenus de s'assurer qu'aucun objet n'a été oublié dans le véhicule. Le transporteur décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol de tout ce qui pourrait y avoir été laissé.

Le transporteur n'est pas responsable des oublis d'objets par les passagers dans le véhicule (ou ailleurs) durant la prestation et décline toute responsabilité pour le transport des bagages à mains.

Article 6 - Réserve et modalités de règlement

Toute demande de réservation (par mail ou par téléphone) fera l'objet d'un devis.

Les conditions générales de ventes sont acceptées par le donneur d'ordre lors de sa validation du devis. Lorsqu'une personne réserve pour un groupe, elle s'engage au nom de tous et de ce fait tous les membres du groupe acceptent les conditions générales de vente de Brétil'Yann Balades.

Le règlement s'effectue au moment de la réservation, après acceptation et confirmation du devis. Le règlement se fait par carte bancaire via « Paypal » ou « Payplug » ou par virement bancaire.

Brétil'Yann Balades transmettra, après règlement, une confirmation écrite par email, avec tous les détails de la prestation.

L'acceptation et la confirmation de votre réservation par E-mail est le titre de transport des passagers. Une facture sera adressée par mail ou par courrier au donneur d'ordre.

Chaque réservation correspond à un transport ; en cas d'absence des passagers au rendez-vous, la réservation est définitivement perdue et aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas d'un retard des passagers au rendez-vous de prise en charge non signalé, le conducteur attend 30 minutes. Passé ce délai, la réservation pour ce transport est annulée et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Toute modification à votre réservation doit nous être signalée par téléphone ou e-mail, Yann Monsallier s'engageant à en tenir compte dans la mesure du possible et du raisonnable.

Article 7 – Tarifs

Nos tarifs s'entendent en Euro TTC. Les prix indiqués dans nos tarifs incluent la TVA aux taux fixés par les réglementations en vigueur pour les prestations de transports. Le taux de TVA appliqué est actuellement de 10% (taux actualisé en cas de changement par toutes dispositions législatives et/ou réglementaires).

Sont inclus : toutes les taxes, les parkings, péages, le carburant et l'assurance.

Les frais tels que l'entrée de musées, les places de spectacles, les repas et autres dépenses... sont à la charge des passagers.

Article 8 – Réclamation

Toute réclamation doit être formulée sous 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de l'entreprise.

Article 9 – Informatique et Libertés

Le donneur d'ordre reconnaît que des renseignements personnels le concernant ont été fournis, dans le but d'effectuer sa réservation. Le donneur d'ordre autorise Yann Monsallier à détenir de telles informations dans son système informatique.

Article 10 – Confidentialité et sécurité

Yann Monsallier s'engage à offrir un degré très élevé de sécurité et de confidentialité dans l'échange des informations et le transport de ses passagers.

Article 11- Responsabilité

Yann Monsallier met tout en œuvre pour satisfaire ses passagers, respect de l'horaire, de l'heure de prise en charge, de l'heure d'arrivée, de l'état de propreté de son véhicule. Toutefois Yann Monsallier ne pourra pas être tenu responsable des conditions de circulation et météorologiques.

Il est expressément convenu que les retards sur les délais de transports dus à des difficultés imprévues de circulation n'ouvrent pas droit à des indemnités d'aucune sorte (embouteillages, accidents, déviation, conditions météo, événements divers etc.).

En cas de dégradation du véhicule par un passager, Yann Monsallier est en droit d'exiger réparation ou une indemnité de celui-ci. La dégradation de l'équipement intérieur ou autres dommages infligés au véhicule ou d'autres véhicules, par exemple lors de l'ouverture intempestive des portières, sera à la charge du client.

Yann Monsallier ne peut être tenu responsable des retards du fait du donneur d'ordre et de ses conséquences directes ou indirectes, et de n'importe quels dommages, pertes, retards, dépenses ou dérangements supplémentaires.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions sont frappées de nullité ou d'inapplicabilité, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 12- Litige

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis au Tribunal de Commerce de Saint Malo.